



MAISON

de l'urbanisme
et de l'habitat

AGGLO DE BRIVE

PRIM'ÉNERGIE



pour les travaux
à fort potentiel
d'économie d'énergie



La **PRIM'ÉNERGIE** permet de compléter les dispositifs existants en proposant une intervention ciblée sur les travaux à fort potentiel d'économies d'énergie. Elle s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs (ou SCI familiales) d'un logement de plus de 15 ans.

Les conditions

- Travaux non cumulables avec les aides de l'ANAH.
- Les équipements doivent être posés et fournis par un professionnel certifié RGE pour la catégorie de travaux à subventionner.
- L'instruction des dossiers se fait sur devis (autorisation de commencer les travaux à compter de la date d'accusé de réception du dossier par l'Agglo) et le versement de la subvention sur présentation des factures acquittées.
- Sous conditions de ressources (nous consulter).

Les travaux concernés

- Travaux d'isolation thermique des parois opaques.
- Travaux d'isolation thermique des parois vitrées.
- Équipements de chauffage s'il s'agit du mode de chauffage principal.

Liste des travaux éligibles et des critères minimum de performance exigés : nous consulter.

Montant de l'aide

- 30% du coût HT des travaux (fourniture et main-d'œuvre), dans la limite de 1 000 € pour les travaux d'isolation thermique des parois opaques.
- 30% du coût HT des travaux (fourniture), dans la limite de 1 000 € pour les travaux d'isolation des parois vitrées et les équipements de chauffage.

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat
Immeuble consulaire - 6^{ème} étage
10, avenue Général Leclerc 19100 Brive
Tél : 05 55 74 08 08

Accueil : du lundi au vendredi
9h - 12h / 14h - 17h

www.agglo-brive.fr

